

LE JOURNAL QUOTIDIEN

JOURNAL QUOTIDIEN POLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÛNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. H. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

TRINQUET

Au mois de janvier de l'année 1881, le *Nararia* ramenait en France les derniers survivants de l'enfer Néo-Calédonien. Étaient-ce bien des survivants ? Au nombre des rapatriés se trouvait Trinquet.

Lorsque sur le quai de la gare Montparnasse, j'embrassai Trinquet, je fus saisi d'un douloureux pressentiment. Les souffrances physiques avaient anéanti le corps ; les souffrances morales, brisé tout ressort. Le bagne avait en raison de cette fermeté et modeste nature, dont le caractère principal était une excessive douceur.

Les partis politiques qui sont fatalement impitoyables, n'admettent pas, ne peuvent admettre la lassitude chez certains hommes. Ils ne reconnaissent pas à ceux-là qui ont toujours marché en avant le droit de s'arrêter en route.

Trinquet avait été une des physionomies les plus aimées du prolétariat militant, et il méritait de l'être à divers titres. Le peuple qui avait foi dans sa loyauté et dans sa fermeté, attendait avec impatience son retour pour le sacrer une fois de plus son mandataire.

Avant même son départ de Calédonie les électeurs de Belleville l'envoyèrent au Conseil municipal de Paris.

L'élection annuelle pour défaut de temps de séjour, allait de nouveau avoir lieu. Elle était fixée pour le dimanche, et le samedi, à quatre heures du matin, Trinquet arrivait à Paris, malade, et comme un homme qui sort d'un horrible rêve.

Je me rappelle encore avec quel accent touchant cette héroïque victime de la réaction versaillaise me dit : « Je suis resté absolument le même ; comme avant je suis prêt à tous les sacrifices pour la cause du peuple ; j'accepterai encore tout, même le bagne, mais à vrai dire, je ne sais plus à quoi je puis être bon ; je me sens, non pas fatigué, mais exténué. Ah ! si notre évasion avait réussi, je serais tout autre. »

Trinquet faisait allusion à cette suprême tentative d'évasion dont lui et dix-neuf condamnés politiques, ses camarades, faillirent devenir les victimes en 1876.

L'insuccès de cette entreprise désespérée lui avait porté le dernier coup. On se souvient peut-être des péripéties de ce drame poignant. Les fugitifs avaient pu s'emparer par un coup d'audace d'une chaloupe à vapeur. Ils fuyaient désespérément, pourchassés par les stationnaires, mais gagnant sur eux à force de combustible et au risque de faire sauter la machine. Déjà, ils gagnaient la pleine mer ; la liberté était là. Ils se croyaient sauvés, lorsqu'un vapeur *La Soudre*, qui rentrait à Nouméa, vint leur barrer la route et les força de stopper.

Un cri s'éleva en même temps et du vapeur et de la chaloupe : Un homme à la mer ! Puis un second, le même. Deux hommes, en effet, ayant à opter entre le bagne et la mort, avaient choisi la mort. Tous deux furent repêchés ; l'un n'était plus qu'un cadavre, il s'appelait Soubrier. L'autre respirait encore. On le fit revenir à la vie et on le condamna à cinq ans de double chaîne pour crime de tentative d'évasion. Il s'appelait Trinquet.

De ce jour, Trinquet était vaincu. Tous ceux qui se souvenaient de la lutte ardente qu'il soutint contre l'Empire, de sa conduite si courageuse pendant le siège prussien et pendant la Commune, de son dévouement absolu à la cause prolétarienne et de son attitude si digne et si haute devant les Conseils de guerre qui continuaient sur les prisonniers les massacres des combattants, gardèrent la mémoire de ce martyr des bagnes versaillais.

Frédéric Cournet.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 avril de vouloir bien le renouveler avant cette date s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de l'envoi de 60 centimes en timbres-postes.

DÉPÊCHES DE NUIT

En télégraphiques.

LES JOURNAUX

Paris, 13 avril.

Le XIX^e Siècle croit que les renseignements publiés sur le projet de rétablissement de la mairie centrale de Paris sont inexacts, notamment en ce qui concerne l'idée d'accorder le titre de maire au président du conseil municipal.

La République française fait l'éloge du prince Gortschakoff, dont tous les efforts ont eu pour but la grandeur et la prospérité de la Russie.

La Paix dit que la chute de M. Gambetta est due à ses tendances autoritaires, dont la reprise intempestive de la question du scrutin de liste a été une manifestation échantillon.

Le Soleil invite les conseils municipaux à ne pas réaliser comme maires les députés ou les sénateurs qui sont dans les conseils cantonnaires. Ce serait le moyen de décentralisation le plus efficace, sans que l'Etat fût amoindri.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 13 avril.

Le Président de la République n'est pas encore rentré à Paris. Il y a ce matin conseil de cabinet, aux ministères des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet.

Le garde des sceaux, M. Humbert, a présenté à l'approbation de ses collègues, un projet de loi modifiant l'article 330 du code pénal, sur l'outrage public à la pudeur ; pour le rendre applicable à la répression des publications pornographiques, l'amende serait pour ce cas particulièrement portée au maximum de 3,000 francs.

Le projet sera déposé au retour des chambres.

M. René Goblet a soumis au conseil, un projet ayant pour but la répression du banditisme, qui prend en Corse des proportions inquiétantes.

Le projet consiste en l'augmentation de la force publique, notamment de la gendarmerie.

Le conseil s'est occupé du remplacement de M. Berauld, au poste de procureur général à la cour des comptes. Aucune décision ne sera prise avant le premier conseil des ministres, qui selon toutes probabilités, n'aura lieu que vers la fin de la semaine prochaine.

Parmi les candidatures mises en avant, celle de M. Bétolaud paraît avoir le plus de chances.

INTÉRIEUR

Paris, 13 avril.

OBSÈQUES DE MADAME DE BALZAC
Ce matin, à dix heures, ont eu lieu, à l'église Saint-Philippe du Roule, les obsèques de Mme de Balzac. Le cortège est parti à neuf heures moins le quart de la maison mortuaire, située n° 22, rue de Balzac.

Le deuil était conduit par quelques amis, suivis de la sœur et de la fille de la défunte, la comtesse Maisse.

LA MAIRIE CENTRALE
Le préfet de police a fait une démarche auprès du ministre de l'intérieur pour exposer qu'il lui était impossible de renoncer à son autorité sur la police municipale de Paris en faveur de la mairie centrale.

M. Goblet partage, dit-on, cette manière de voir, malgré les objections de M. Floquet, préfet de la Seine, qui a manifesté la crainte d'une vive opposition de la part du conseil municipal.

MORT DU CITOYEN TRINQUET
On annonce la mort du citoyen Trinquet, ancien membre de la commune.

LES PROJETS D'ACCAPAREMENT
Les projets de MM. Gambetta et Weil-Picard ont complètement échoué, hier, à l'assemblée de la Banque nationale.

La France et le Petit Journal font dire qu'ils se sont échappés de la gueule du loup, mais l'affaire n'est peut-être pas encore finie.

LE DOSSIER DE M. GAMBETTA
M. Gambetta a fait ouvrir un dossier dans lequel sont consignés les discours de tous les députés qui, depuis le commence-

ment des vacances, ont parlé devant leurs électeurs de son passage aux affaires, dans un sens favorable ou contraire.

Des préfets et sous-préfets auraient envoyé à ce sujet des communications à la rue Saint-Didier.

LE GÉNÉRAL DU BARAIL
A la suite des récommissions qu'il sollicitées sa récente nomination, le général du Barail, ancien ministre de la guerre sous le 24 mai, refuse le commandement d'une division de cavalerie, auquel il vient d'être appelé par le général Billot.

L'ÉVÊQUE DE LA TARENTAISE
On assure que M. Deschamps, récemment nommé à l'évêché de la Tarentaise, refuse.

LA PROSTITUTION
Le gouvernement s'occupe en ce moment d'étudier les moyens propres à mettre un frein au développement de la prostitution.

Parmi ceux proposés figure la surveillance des établissements interlopes, tels que brasseries, cafés et autres établissements de ce genre.

L'EX-IMPÉRATRICE EUGÉNIE
Le Phare du littoral assure que l'ex-impératrice Eugénie doit venir passer quelque temps à Nice pendant que se plaidera son procès avec la municipalité de Marseille.

LE GÉNÉRAL DU BARAIL
Le Progrès militaire dément la nomination du général Du Barail au commandement d'une division de cavalerie.

LE CUMUL

Paris, 13 avril.

On connaît les vives critiques dont est l'objet le cumul du mandat de sénateur ou de député avec les fonctions salariales ; ce qui n'empêche pas trente sénateurs et dix députés d'occuper les fonctions en attendant qu'on lui ait modifié cet état de choses.

Les députés commencent enfin à comprendre la nécessité de mettre fin au cumul du mandat législatif avec celui de conseiller général ; cumul qui vient d'obliger la Commission du budget à suspendre ses travaux, un grand nombre de ses membres faisant partie des assemblées départementales ; les députés dont nous parlons ont donné ou vont donner leur démission de conseiller généraux.

Nous citerons notamment parmi les premiers : MM. Baillet (Aube) ; Courmeaux (Marne) ; Farnier (Pas-de-Calais) ; Naquet (Vaucluse) ; Ferdinand Dreyfus (Seine-et-Oise) ; Lefebvre (Seine-et-Marne) ; Douville-Maillefeu (Somme) ; etc.

Du côté des sénateurs, il n'y a qu'un cas de renonciation au cumul des deux mandats, celui de M. Masson de Morfontaine (Aube).

Certain nombre de députés ou sénateurs, maires de chefs lieux, renoncent à se soumettre à la réélection du 23 avril prochain ; nous citerons notamment M. Dufay, sénateur (Loire-et-Cher), qui donne sa démission de maire de Blois ; et M. Ferry, député des (Vosges), qui renonce à se représenter comme maire de St-Dié.

Nous avons plus d'une fois insisté sur les inconvénients graves que présente le cumul des mandats de député et de conseiller général. Il est clair que, forcément, l'une des deux fonctions, un jour donné, fait tort à l'autre.

Mais il y a plus : c'est la condition des ministres qui sont en même temps présidents d'assemblées départementales.

Dans le cabinet actuel, il en est jusqu'à sept qui se trouvent en ce cas. Ce sont : MM. de Freycinet, Goblet, Jules Ferry, Léon Say, Varroy, général Billot et Cocher.

En ce moment tous ces personnages ont quitté leur poste pour se rendre dans la province et s'acquitter de leurs devoirs présidentiels. De sorte que, pour permettre aux conseils de tenir leur session, non seulement il a été nécessaire de suspendre un mois les travaux des Chambres, mais qu'en outre, sur les onze membres du gouvernement, quatre seulement sont libres de rester à Paris.

Qui, pendant ce temps-là, dirige les affaires ? M. de Freycinet, dit-on, renonce à se rendre à Montauban, où l'élection Delbreil ne l'a pas précisément rendu populaire. Mais à l'intérieur, à l'instruction publique, aux finances, aux travaux publics, à la guerre, aux postes et télégraphes, il n'y a plus personne. Qu'on s'arrange. Ces messieurs président.

Eh bien ! non. C'est inadmissible. Nous ne pouvons accepter que les titulaires des portefeuilles s'aillent ainsi promener, une fois par an, au détriment de la marche des choses.

Nous savons bien que les ministres en prennent toujours à leur aise et qu'ils gagnent, sans fatigue, l'énorme appointement que l'Etat — l'Etat, c'est eux ! — leur alloue. Mais que les trois quarts s'abstiennent à la fois pour se livrer à des occupations absolument extérieures, c'est excéder la plus large limite.

L'un des premiers cumulés à interdire par une loi rigoureuse, c'est celui qui a

pour résultat de si fâcheux abus. Un ministre a pour devoir d'être tout entier à son ministère. Le temps qu'il y dérober est volé à la République.

Quand fera-t-on cette loi ?

LE PRINCE VICTOR NAPOLEON

Helsberg, 13 avril.

Le bruit de la mort du prince Victor Napoléon est complètement inexact ; il a été vu, ce soir, avec son père, en parfaite santé.

LE CONGRÈS DES LYCÉENS

Marseille, 13 mars.

Le congrès des lycéens, auquel du quel on a fait tant de bruit, n'a pas eu lieu et n'aura pas lieu.

C'est ce qu'il était prévu, et personne ici n'en doutait.

Tout le monde savait que cette idée de congrès avait été lancée par quelques jeunes lycéens révoltés qui, vingt-quatre heures après, ont été les premiers à regretter la publicité donnée à leur circulaire.

Du reste, aucun journal sérieux de la localité n'avait été dupe de cette farce de collégiens.

Un seul journal a publié l'ordre du jour de ce congrès de fantaisie.

Cet ordre du jour a été publié à la presse de Paris et de province que le congrès aurait réellement lieu, malgré les démentis de la presse locale.

On avait annoncé que le congrès serait tenu au Café Marseillais.

Le propriétaire de ce café, auquel on n'avait demandé aucune autorisation, a reçu depuis quinze jours une avalanche de lettres et de journaux provenant de tous les points de la France ; il a reçu surtout des nombreuses lettres de lycéens qui lui ont demandé des renseignements sur le congrès.

D'après ce matin le propriétaire du Café Marseillais est assailli de questions auxquelles il ne peut pas répondre.

Tout le monde a fini par rire de la mystification dont on était victime.

Deux journalistes parisiens sont arrivés ce matin, ici, pour assister aux travaux du congrès.

La Réorganisation militaire en Italie

Rome, 13 avril.

La commission nommée pour examiner le projet de loi du ministre de la guerre, sur la réorganisation de l'armée, vient de publier son rapport.

Elle approuve le projet, moyennant quelques modifications.

L'armée active sera forte de 427,000 hommes, répartis en douze corps. Elle comprendra en outre 20,000 chasseurs des Alpes et 400,000 hommes de la milice mobile, parfaitement aguerris et capables d'appuyer, dans une bataille rangée, les forces régulières.

Le rapport indique ensuite les conditions d'organisation de la milice territoriale, déclarant insuffisante la somme de 200 millions de francs réclamée par le ministre, ajoute qu'il faudra imposer au pays de nouveaux et grands sacrifices.

LE CAS DU GÉNÉRAL DU BARAIL

Paris, 13 avril.

L'opinion publique a été fâcheusement impressionnée par la décision récente du ministre de la guerre, qui a placé M. le général du Barail à la tête d'une division de cavalerie.

On sait que que M. le général du Barail, nommé ministre de la guerre après le 24 mai, il participa à la grande conspiration monarchique qui suivit l'avènement au pouvoir du maréchal de Mac-Mahon et s'il ne fit pas à lui tout seul, un coup d'Etat, c'est que le piteux échec de la fusion ne lui permit pas.

Quand on a joué le rôle de M. du Barail et qu'on n'a pas réussi, on devrait avoir la pudeur de se condamner soi-même à la retraite la plus absolue. Tel ne fut pas le sentiment de M. du Barail, qui profita du 16 mai pour se faire placer à la tête d'un corps d'armée.

Depuis, on n'avait plus entendu parler de lui.

M. le général Billot, ministre de la guerre, est allé le chercher nous ne savons où, pour lui donner de nouveau un commandement actif.

Eh bien ! monsieur le général Billot a eu tort. Déjà les journaux opportunistes triomphent sournoisement de cette sorte de réparation accordée au grand ministre ; ils rapprochent la nomination du général Du Barail de celle du général de Miribel, estimant que l'un vaut l'autre, et que M. Billot n'a pas eu tort « de faire appel, comme le général Campenon, à un agent nécessaire à notre réorganisation ».

Ces approbations ironiques feront sans doute rêver le général Billot, qui

ne tardera pas à comprendre quelle faute il a commise.

Ce n'est pas qu'il soit juste d'établir un rapprochement entre le retour à l'activité du général du Barail et l'installation du général de Miribel à la tête du principal service du ministère de la guerre.

Ce dernier était pourvu de fonctions indépendantes ; il donnait à tout un service son impulsion personnelle et pouvait, dans une certaine mesure, échapper à la direction et au contrôle du ministre lui-même. C'était là une situation exceptionnelle, et qui pouvait inquiéter le pays avec raison.

M. du Barail, lui, simple commandant d'une division sous les ordres d'un commandant de corps d'armée, à un rang égal à celui de quelques-unes des généraux de la division, il sera toujours le plus simple et le plus normal.

Sa nomination n'en est pas moins un fait regrettable. Le général du Barail est-il de qualités exceptionnelles, il est désormais condamné par son passé à n'être dans l'armée, qu'un élément de désorganisation.

Ea lui confiant un commandement, malgré les justes préventions de l'opinion publique, M. Billot a donc commis une faute grave et s'est engagé dans une mauvaise voie.

Le ministre Gambetta s'est fait plus de tort dans le pays par des scandaleuses nominations que l'on se rappelle que par ses allures autoritaires.

On ne brave pas impunément les sentiments républicains de toute une nation, quelles que soient les excuses que l'on puisse invoquer.

La rémotion pénible causée par la rentrée dans l'armée du général du Barail servira de leçon aux nouveaux ministres.

La majorité qui les a suivis jusqu'à présent ne s'engagera pas avec eux dans une mauvaise route.

DÉGÈREMENTS A L'AGRICULTURE

Paris, 13 avril.

La Commission chargée par le Conseil supérieur de l'Agriculture de l'étude des dégèvements à appliquer aux impôts fonciers, renvoie en ce moment deux questions qui intéressent au plus haut degré les agriculteurs : la première s'applique à l'échange des biens ruraux et à la réunion des parcelles ; la seconde est relative au dégrèvement des droits de mutation, sur la deuxième vente. M. Guichard, député, a présenté à la Commission deux avant-projets de loi qui seront incessamment soumis au Conseil supérieur de l'Agriculture ; on sait qu'il s'agit d'appliquer au dégrèvement des charges qui frappent les populations agricoles une somme de 40 millions à prendre sur les excédants prévus aux recettes du budget.

Victimes de l'incendie du Théâtre de Vienne

Vienne, 13 avril.

Une découverte relative à certaines victimes de l'incendie du théâtre du Ring fait en ce moment grand bruit à Vienne.

La police vient de mettre la main sur plusieurs personnes, hommes et femmes, qui avaient obtenu des sommes assez considérables du comité de secours pour les familles des victimes, en déclarant les unes la mort d'un fils, les autres la disparition d'un père, d'un époux, etc. Or, il est aujourd'hui constaté que trois de ces sollicitantes victimes se portent à merveille, et l'on est convaincu que le nombre des escroqueries commises est bien plus considérable.

Une dame Gerlier avait affirmé que son mari était mort dans l'incendie, et avait obtenu du comité de secours une première somme de 400 florins, puis une seconde somme de 1,200 florins. Or, M. Gerlier s'était simplement rendu en Hongrie immédiatement après la catastrophe s'était fait passer pour mort, et avait engagé sa femme à tenter l'escroquerie qui lui avait si bien réussi. M. Gerlier vient d'être arrêté.

On a arrêté, à Leopoldsdorf, le nommé Jean Wetcher, qu'on avait fait passer également pour mort. Ses parents lui avaient fait quitter Vienne le lendemain du sinistre, étaient allés, en versant des torrents de larmes, le faire inscrire comme disparu, à la police, et avaient obtenu un secours de 400 florins.

UN CAS GRAVE D'INDISCIPLINE

Alger, 13 avril.

Les journaux algériens racontent un grave incident qui a eu lieu à l'ossis de Tougourt, dans la province de Constantine.

Le 3 avril au soir, un caporal de tirailleurs, nommé Ali, dans un état complet d'ivresse, a insulté son lieutenant et le menacé de telle façon que celui-ci prit quatre hommes auxquels il donna l'ordre d'arrêter le caporal ; les quatre hommes refusèrent d'obéir ; à deux reprises, le lieutenant commanda quatre nouveaux hommes, tous résistèrent et l'officier, devant leur attitude, fut même obligé de se réfugier chez un

habitant de Tougourt, où se trouvait déjà un maréchal-des-logis de chasseurs de passage.

Sur l'ordre du lieutenant, le maréchal-des-logis réussit, avec quatre de ses hommes, à enlever le caporal, qu'il remit à la casbah entre les mains du chef de poste. Le caporal indigène prit un fusil et coucha en joue les chasseurs qui l'avaient arrêté ; le garde fit alors mine de le conduire en prison.

Un quart d'heure après, le caporal avait réuni vingt-six hommes, leur faisait mettre la baïonnette au canon, menaçant de son arme le chef de poste, un caporal français, et allait jusqu'à frapper le lieutenant Salab, récemment promu.

Le forcené ne s'arrêta pas là : il commanda par le flamme droit, puis, passant avec sa petite troupe devant le poste, dont il emmenait la sentinelle, il prenait la route de Biskra. Les moulins, rejoins entre minuit et une heure du matin par le lieutenant Merali et le kalifa, près d'El Ksour, mirent de nouveau baïonnette au canon et refusèrent toute explication. La bande se mit ensuite à errer sur la route, sans vivre, et ne possédant, heureusement, que les six cartouches de la sentinelle.

Toute la nuit, le maréchal-des-logis de chasseurs et les hommes de son détachement ont dû faire des patrouilles et, grâce à l'énergie d'un officier d'administration, on put faire prévenir les détachements des sondages de se tenir sous les armes.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Londres, 13 avril.

Le navire le Richmond
D'après le *Courrier de Hong Kong*, le bruit court dans cette ville que le navire de guerre américain, le *Richmond*, ayant 600 hommes à bord, aurait sombré en mer, en faisant la traversée de Panama à Yokohama.

Ce qui est certain, c'est que le navire est en mer depuis 170 jours et que la traversée ne devait pas en durer plus de 70.

Constitution en Russie

Le *Morning-Post* écrit savoir que le prince Odoïf fait tous ses efforts pour persuader au czar d'accorder, à l'occasion de son couronnement, une constitution à la Russie.

Entrevue de monarques

Le *Standard* annonce, de Milan, qu'il est presque certain que l'entrevue de l'empereur d'Autriche et du roi Humbert aura lieu à Monza au mois de mai prochain.

M. Gambetta à Londres

Le *Morning-Advertiser* dit qu'une lettre de M. Gambetta annonce son arrivée à Londres, probablement pour le 17 mai.

La grève des porteurs de charbon

Le *Daily News* annonce d'Alexandrie que la grève des porteurs de charbon à Port-Saïd est terminée.

AUTRICHE-HONGRIE

Insurrection Dalmate

Vienne, 13 avril.

On annonce officiellement que le général Obadich, chargé de faire une reconnaissance sérieuse dans la région de Ladjei, Grandjei et Curvo, qui est située sur la rive gauche de la Drava et qui est le dernier refuge des grandes troupes d'insurgés, a fait occuper, le 8, par cinq colonnes, le territoire de Linbini, Grandjei, Igovci, Kosnian et Ostavaglava. La colonne principale est partie le 9 d'Igovci et a marché sur Grandjei en passant par Ladjei, Curvo et Tientista.

On a constaté qu'il n'y a plus de bandes considérables d'insurgés dans cette région. Pour empêcher les insurgés d'y revenir, on a ordonné l'occupation de quelques localités.

Le général Jovanovic annonce que les insurgés ont été vaincus sans succès, le 7, le poste de Golivir. Trois soldats du 43^e régiment d'infanterie, qui allaient chercher du pain, ont été tués. Un caporal, a été blessé légèrement par une balle perdue, sur le mont Pavza.

Les affaires du Montenegro

Vienne, 13 avril.

Le prince de Montenegro a appelé à Cetigne plusieurs chefs insurgés et leur a proposé de déposer les armes et de faire leur soumission à l'Autriche.

Les chefs insurgés présents ont posé pour conditions : une amnistie générale, la reconstruction de toutes les maisons détruites, la restitution de toutes les armes confisquées, l'extinction de tout impôt pendant trois ans et la suppression absolue de service dans la landwehr.

RUSSIE

Bruits de guerre

Saint-Petersbourg, 13 avril.

Le comité de la guerre, à Saint-Petersbourg, a arrêté les dispositions suivantes : on fortifiera les points stratégiques importants à la frontière occidentale ; on augmentera les chemins de fer stratégiques, on recueillera le plan de mobilisation, on organisera les réserves de telle manière, que vingt-quatre divisions de réserve puissent être rapidement portées du pied de paix à pied de guerre ; on réorganiserait l'intendance sur des bases plus rationnelles.

Retour du grand duc Vladimir

L'empereur a écrit au grand duc Vladimir Alexandrovitch, son frère, de venir au plus tôt reprendre son poste de commandant de la garde impériale.

On attribue cette décision à la chute quasi certaine du comte Ignatiev, qui aurait manifesté le regret de voir la succession du prince Gortchakoff passer aux mains de M. de Giers.

ITALIE

Evénements de guerre

Turin, 13 avril.

On lit dans le *Disorgimento*, de Turin : « Le gouvernement munit de canons, de bombes et de poudre le fort de Vinadio et les petits forts récemment construits aux environs. »

« La quantité des munitions de guerre que l'on y a envoyées fait croire aux populations que la guerre avec la France est imminente. »

« Cette croyance est confirmée par le fait que la France, de son côté, munit de même les forts situés sur la frontière. »

ESPAGNE

Nouvelles de la crise en Espagne

Madrid, 13 avril.

M. de Gortchakoff, à la Chambre des députés de Madrid, a soulevé la question du traité de commerce avec l'Espagne.

M. Bara, député de la Catalogne, soutient que le traité est préjudiciable à l'industrie et au commerce du pays ; il favorise peu l'agriculture.

Il adjure les députés à imiter la conduite de l'Allemagne, de l'Autriche et surtout de l'Angleterre, qui ont adopté des tarifs protégeant leurs produits.

M. Regaña, au nom de la commission, soutient que le traité est favorable à l'agriculture, à l'industrie et au commerce espagnol.

M. Romero réplique que le gouvernement doit repousser les dispositions préjudiciables à l'Espagne et accepter celles qui lui sont favorables.

« Le traité de Madrid, dit qu'on évalue à 80 millions de francs le chiffre du traité dans le commerce. »

On doute que le traité puisse être approuvé par le Sénat si les conservateurs s'abstiennent ; dans ce cas, la situation du gouvernement serait réellement grave.

« L'Esca annonce que des manifestations de protestation contre le traité de commerce continuent dans un grand nombre de localités où les habitants se sont entenus pour refuser de payer l'impôt. »

ÉTATS-UNIS

Révolution à Haïti

New-York, 11 avril.

Des avis de Saint-Thomas, en date du 5 avril, venus par la Havane, annoncent qu'un soulèvement a éclaté le 20 mars, au cap Haïtien, contre le président Salomon.

Les Gonaïves et Port-au-Prince, deux villes principales de l'île, se sont jointes au mouvement.

La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées.

TURQUIE

La question tunisienne

Constantinople, 13 avril.

L'ambassadeur d'Italie à Constantinople, après avoir été reçu en audience par le sultan, a été conféré avec le ministre des affaires étrangères ottoman. On croit qu'il a beaucoup été question de la Tunisie et que les rapports des deux gouvernements se sont resserrés encore.

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

paru mériter quelques reproches ; si certaines de ses amitiés avaient semblé compromettantes et certaines de ses ambitions suspectes ; au moins l'homme de guerre conservait tout entier son glorieux prestige. Les Américains continuaient à le considérer, avec raison, comme un des plus illustres capitaines de notre temps. Grant restait, à leurs yeux, le vainqueur de la formidable guerre de sécession et ils ne lui épargnaient ni leurs admirations, ni leurs éloges.

Si l'ancien général, au sortir de la présidence, imitant les maints exemples admirables que lui fournissait l'histoire de son pays, eût courageusement accepté les simplicités d'une vie privée modeste et laborieuse, comme les acceptait naguère le général Lee, le vaincu du Sud, qui mourut instituteur de village, aucune gloire dans le monde ne serait comparable à celle qui, à l'heure présente, entourerait Grant.

Mais, soit que d'énormes désirs d'argent l'eussent assailli, soit qu'il fût pressé par les excitations de familiers peu scrupuleux, il ne voulut pas se contenter d'une pareille existence. Et bien-tôt on vit son nom, qu'on n'était accoutumé autrefois à ne citer qu'accouplé à des faits de guerre, figurer en grosses lettres sur des listes d'administrateurs d'entreprises financières de toutes sortes.

Quand, l'an passé, une compagnie, qui disposait, dit-on, de ressources considérables, imagina de vouloir racheter tous les chemins de fer des Etats-Unis, afin de les englober dans une exploitation unique, des tarifs de laquelle elle aurait le monopole exclusif, elle s'adressa à Grant, et lui demanda de se mettre à sa tête. Le général, grisé par l'appât des millions qu'on fit miroiter devant lui, accepta.

Aujourd'hui la Compagnie et Grant lui-même sont en faillite.

Voilà la nouvelle que nous apportent les dépêches des Etats-Unis.

Le fait, dans sa brutalité, est profondément navrant, et aussi les commentaires qu'il soulève se présentent si naturellement à l'esprit qu'il serait banal de les indiquer.

Si cette vie, jusqu'alors haute entre toutes, échoue ainsi misérablement dans une faillite scandaleuse, c'est parce qu'elle n'a pas su se respecter.

L'argent et les tripotages d'affaires étaient indignes de l'attention de Grant, il les a dédaignés, dès ce moment il était moralement perdu, que la chute vint ou non plus tard.

Tel est l'enseignement à tirer de son aventure.

Et nos personnages politiques qui mêlent si aisément leurs ambitions gouvernementales aux spéculations les plus diverses, qui le matin, bâillent des projets de loi, et l'après-midi se multiplient en ordres de bourse, feraient sagement de le méditer.

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

« La loi martiale a été proclamée. Le président se prépare à marcher avec trois mille hommes sur les villes insurgées. »

Elle a imposé à ses ouvriers de faire rectifier l'article du *Réveil* pour leur accorder ce qu'ils demandaient.

Je ne rectifie, en quoi que ce soit, l'article paru ce matin, mais j'affirme sur l'honneur qu'il ne m'a été inspiré par qui que ce soit, ouvriers ou patrons et que, seule, la ligne politique du *Réveil* en a été l'inspiration.

Que MM. Troutet et Compagnie se le tiennent pour dit ; si la conciliation n'a pas lieu, je leur en dirai bien d'autres, dont j'accepte dès à présent la responsabilité absolue.

Henry LAPEYRE.

P. S. — A demain le compte rendu de la réunion de ce soir, chez Célérier.

GRÈVE DES APPRÊTEURS DE TULLES

Les ouvriers de la maison Babin, n'ayant pas encore obtenu de réponse satisfaisante à leur demande sont fermement résolus à continuer la grève.

La commission siégera jusqu'à 7 heures du soir au lieu de 5 heures indiquée hier.

Souscription en faveur des Grévistes

Produit d'une collecte faite à la Bourse versée entre les mains du trésorier 7.75

Pour la Commission, Le Secrétaire, BEAUF.

Je reçois plusieurs lettres de Roanne, émanant de nos amis les ex-grévistes.

Je ne puis aujourd'hui les publier, en raison d'une grève lyonnaise dont je suis obligé de m'occuper activement.

Demain, je promets à nos amis de Roanne, non seulement la publication de leurs lettres mais encore la fin de l'histoire de la grève.

Il y aura quelques détails auxquels peu de personnes s'attendent, mais je n'hésiterai pas à les publier.

Henry LAPEYRE.

QUESTIONS AGRICOLES

(Suite)

Que nos administrateurs recommandent donc ce système d'alliance de l'agriculture à l'industrie.

Que nos sociétés d'agriculture, nos comités, le présentent comme appelé à rendre les plus grands services aux diverses classes de travailleurs, et enfin que l'Etat qui veille et protège toutes les améliorations, encourage par des récompenses tous ceux qui participent à la création d'ateliers industriels dans les campagnes agricoles, tous méritent l'éternelle reconnaissance de la classe populaire, qui en éprouvera un bien être incalculable par l'aisance qu'il fera pénétrer même dans les plus humbles chaumières.

Donc, en évitant un tel dommage, on donnerait aux ouvriers agriculteurs le moyen d'utiliser leurs moments perdus et cela dans des petits ateliers d'industrie domestiques.

C'est une admirable organisation économique ; ce serait, en outre, donner à l'industrie une main-d'œuvre laissée à bien bas prix, tandis que l'agriculture elle-même en tirerait un surcroît de revenu. C'est là une amélioration tellement naturelle, comme nous l'avons déjà dit, qu'elle s'impose d'elle-même, quand l'on y réfléchit bien et c'est ce qui a déterminé les habitants des montagnes à ne pas supporter ces longs hivers sans se créer des occupations industrielles. Personne ne peut ignorer les avantages assurés aux campagnes longeant la Suisse, par les petits ateliers d'horlogerie, bijouterie et ouvrages en bois, pipes, sifflets, etc.

Pour constater que ce qui a donné les résultats les plus durables ainsi que les plus féconds bénéfices, c'est sur les points où l'alliance de l'industrie a pu se joindre à l'agriculture sans les grandes réunions d'ouvriers et les puissants appareils de fabrication.

Parlons aussi des tissages et fabriques de la Loire, des métiers de tissage

dans le Haut Rhin, les Vosges, la Haute-Saône, la Champagne (près de Troyes), les fabriques de blanc, toiles, dentelles dans les Vosges, etc.

Inutile de citer plus longtemps les points de la France où cette jonction de l'industrie et de l'agriculture a apporté d'immenses améliorations à la situation et au bien-être de la famille des ouvriers agricoles.

Si ainsi sont les douleurs inévitables des ouvriers industriels, signalons aussi celles qui frappent de même ceux qui, par nécessité, ne s'occupent que d'agriculture.

Voici d'autres inconvénients chez les travailleurs des champs :

Une espèce d'abrutissement ne saisis pas le cultivateur, qui, sans jamais exercer son adresse et son intelligence ne sait que lutter avec la terre, sur laquelle ses travaux le tiennent courbé !

Les rigueurs des longs hivers et des mauvais temps, ne lui causent ni pas des pertes considérables, surtout à ceux qui ne savent que travailler la terre et en plein air, dans toutes les parties montagneuses de la France, et surtout dans celles du Nord et de l'Est ? L'ensemble des journées perdues pour les travaux extérieurs peut très bien s'élever à 100 ou 120 jours sur les 300 journées convenables que représente l'année ? C'est une perte moyenne du tiers du travail manuel, en comparant les travailleurs champêtres à nos ouvriers industriels. On voit que le temps perdu par les bœufs ou les chevaux, et les hommes de l'agriculture, s'élèverait à plus de moitié du travail utilisé par les manufactures.

N'est-ce pas dans les contrées agricoles que l'Etat puise ses plus beaux hommes et pour les armées de terre et de mer, ne sont-ce pas les plus robustes ; brisés aux fatigues du travail de la terre dès leur jeunesse, alimentés par une nourriture substantielle et abondante ; ils se sont développés dans des conditions favorables et avantageuses pour leur santé.

En poursuivant nos investigations dans le Midi, la Provence et le Dauphiné, dans les communes rurales des bassins de la Durance, de la Drôme, des montagnes du Liger et de l'Ardeche, jusqu'à Lyon, nous avons pu apprécier les avantages immenses de l'alliance de l'industrie à l'agriculture qui a lieu alternativement dans ces divers pays, outre l'élevage des vers à soie, des fabriques de tissage, de filage, de chausures, de balais, poteries et tuileries établies à demeure fixes, dans le domicile des cultivateurs, où chacun des enfants de la même famille travaille sous les yeux du père qui les y a habitués, sous la surveillance et les soins de la mère de famille ; là, quand le temps le permet ou que les récoltes sont pressantes, une partie s'y livre avec une grande ardeur, pour rentrer ensuite à son métier quand elles sont terminées ; l'aisance pénétre dans ces maisons de petits cultivateurs, qui ne possèdent qu'un ou deux mulets ou vaches pour labourer, des chèvres et des cochons ; par ce moyen, on a du laitage, et l'on recueille pour les besoins du ménage du blé, des noix, des châtaignes et des olives.

Quand la quinzaine arrive, qu'on livre ses produits, on touche de l'argent, et les jeunes comme les vieux ont tous quelques sous en poche le dimanche pour vider la bouteille traditionnelle au cabaret avec leurs amis.

(A suivre.) F...

THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE

La deuxième représentation des *Contes d'Hoffmann*, le nouvel opéra comique que la direction du Grand-Théâtre vient de monter, aura lieu aujourd'hui vendredi, avec la première représentation de *Le Bouffe et le Tailleur*, opéra comique en un acte.

Le succès des *Contes d'Hoffmann* a été complet, l'exécution, de tout point excellente, l'ensemble parfait, mise en scène soignée ; l'ouvrage a un côté original qui plaît.

Parlons aussi des tissages et fabriques de la Loire, des métiers de tissage

dans le Haut Rhin, les Vosges, la Haute-Saône, la Champagne (près de Troyes), les fabriques de blanc, toiles, dentelles dans les Vosges, etc.

Inutile de citer plus longtemps les points de la France où cette jonction de l'industrie et de l'agriculture a apporté d'immenses améliorations à la situation et au bien-être de la famille des ouvriers agricoles.

Si ainsi sont les douleurs inévitables des ouvriers industriels, signalons aussi celles qui frappent de même ceux qui, par nécessité, ne s'occupent que d'agriculture.

Voici d'autres inconvénients chez les travailleurs des champs :

Une espèce d'abrutissement ne saisis pas le cultivateur, qui, sans jamais exercer son adresse et son intelligence ne sait que lutter avec la terre, sur laquelle ses travaux le tiennent courbé !

Les rigueurs des longs hivers et des mauvais temps, ne lui causent ni pas des pertes considérables, surtout à ceux qui ne savent que travailler la terre et en plein air, dans toutes les parties montagneuses de la France, et surtout dans celles du Nord et de l'Est ? L'ensemble des journées perdues pour les travaux extérieurs peut très bien s'élever à 100 ou 120 jours sur les 300 journées convenables que représente l'année ? C'est une perte moyenne du tiers du travail manuel, en comparant les travailleurs champêtres à nos ouvriers industriels. On voit que le temps perdu par les bœufs ou les chevaux, et les hommes de l'agriculture, s'élèverait à plus de moitié du travail utilisé par les manufactures.

N'est-ce pas dans les contrées agricoles que l'Etat puise ses plus beaux hommes et pour les armées de terre et de mer, ne sont-ce pas les plus robustes ; brisés aux fatigues du travail de la terre dès leur jeunesse, alimentés par une nourriture substantielle et abondante ; ils se sont développés dans des conditions favorables et avantageuses pour leur santé.

En poursuivant nos investigations dans le Midi, la Provence et le Dauphiné, dans les communes rurales des bassins de la Durance, de la Drôme, des montagnes du Liger et de l'Ardeche, jusqu'à Lyon, nous avons pu apprécier les avantages immenses de l'alliance de l'industrie à l'agriculture qui a lieu alternativement dans ces divers pays, outre l'élevage des vers à soie, des fabriques de tissage, de filage, de chausures, de balais, poteries et tuileries établies à demeure fixes, dans le domicile des cultivateurs, où chacun des enfants de la même famille travaille sous les yeux du père qui les y a habitués, sous la surveillance et les soins de la mère de famille ; là, quand le temps le permet ou que les récoltes sont pressantes, une partie s'y livre avec une grande ardeur, pour rentrer ensuite à son métier quand elles sont terminées ; l'aisance pénétre dans ces maisons de petits cultivateurs, qui ne possèdent qu'un ou deux mulets ou vaches pour labourer, des chèvres et des cochons ; par ce moyen, on a du laitage, et l'on recueille pour les besoins du ménage du blé, des noix, des châtaignes et des olives.

Quand la quinzaine arrive, qu'on livre ses produits, on touche de l'argent, et les jeunes comme les vieux ont tous quelques sous en poche le dimanche pour vider la bouteille traditionnelle au cabaret avec leurs amis.

(A suivre.) F...

THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE

La deuxième représentation des *Contes d'Hoffmann*, le nouvel opéra comique que la direction du Grand-Théâtre vient de monter, aura lieu aujourd'hui vendredi, avec la première représentation de *Le Bouffe et le Tailleur*, opéra comique en un acte.

Le succès des *Contes d'Hoffmann* a été complet, l'exécution, de tout point excellente, l'ensemble parfait, mise en scène soignée ; l'ouvrage a un côté original qui plaît.

Parlons aussi des tissages et fabriques de la Loire, des métiers de tissage

dans le Haut Rhin, les Vosges, la Haute-Saône, la Champagne (près de Troyes), les fabriques de blanc, toiles, dentelles dans les Vosges, etc.

Inutile de citer plus longtemps les points de la France où cette jonction de l'industrie et de l'agriculture a apporté d'immenses améliorations à la situation et au bien-être de la famille des ouvriers agricoles.

Si ainsi sont les douleurs inévitables des ouvriers industriels, signalons aussi celles qui frappent de même ceux qui, par nécessité, ne s'occupent que d'agriculture.

Voici d'autres inconvénients chez les travailleurs des champs :

Une espèce d'abrutissement ne saisis pas le cultivateur, qui, sans jamais exercer son adresse et son intelligence ne sait que lutter avec la terre, sur laquelle ses travaux le tiennent courbé !

Les rigueurs des longs hivers et des mauvais temps, ne lui causent ni pas des pertes considérables, surtout à ceux qui ne savent que travailler la terre et en plein air, dans toutes les parties montagneuses de la France, et surtout dans celles du Nord et de l'Est ? L'ensemble des journées perdues pour les travaux extérieurs peut très bien s'élever à 100 ou 120 jours sur les 300 journées convenables que représente l'année ? C'est une perte moyenne du tiers du travail manuel, en comparant les travailleurs champêtres à nos ouvriers industriels. On voit que le temps perdu par les bœufs ou les chevaux, et les hommes de l'agriculture, s'élèverait à plus de moitié du travail utilisé par les manufactures.

N'est-ce pas dans les contrées agricoles que l'Etat puise ses plus beaux hommes et pour les armées de terre et de mer, ne sont-ce pas les plus robustes ; brisés aux fatigues du travail de la terre dès leur jeunesse, alimentés par une nourriture substantielle et abondante ; ils se sont développés dans des conditions favorables et avantageuses pour leur santé.

En poursuivant nos investigations dans le Midi, la Provence et le Dauphiné, dans les communes rurales des bassins de la Durance, de la Drôme, des montagnes du Liger et de l'Ardeche, jusqu'à Lyon, nous avons pu apprécier les avantages immenses de l'alliance de l'industrie à l'agriculture qui a lieu alternativement dans ces divers pays, outre l'élevage des vers à soie, des fabriques de tissage, de filage, de chausures, de balais, poteries et tuileries établies à demeure fixes, dans le domicile des cultivateurs, où chacun des enfants de la même famille travaille sous les yeux du père qui les y a habitués, sous la surveillance et les soins de la mère de famille ; là, quand le temps le permet ou que les récoltes sont pressantes, une partie s'y livre avec une grande ardeur, pour rentrer ensuite à son métier quand elles sont terminées ; l'aisance pénétre dans ces maisons de petits cultivateurs, qui ne possèdent qu'un ou deux mulets ou vaches pour labourer, des chèvres et des cochons ; par ce moyen, on a du laitage, et l'on recueille pour les besoins du ménage du blé, des noix, des châtaignes et des olives.

Quand la quinzaine arrive, qu'on livre ses produits, on touche de l'argent, et les jeunes comme les vieux ont tous quelques sous en poche le dimanche pour vider la bouteille traditionnelle au cabaret avec leurs amis.

(A suivre.) F...

THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE

La deuxième représentation des *Contes d'Hoffmann*, le nouvel opéra comique que la direction du Grand-Théâtre vient de monter, aura lieu aujourd'hui vendredi, avec la première représentation de *Le Bouffe et le Tailleur*, opéra comique en un acte.

Le succès des *Contes d'Hoffmann* a été complet, l'exécution, de tout point excellente, l'ensemble parfait, mise en scène soignée ; l'ouvrage a un côté original qui plaît.

Parlons aussi des tissages et fabriques de la Loire, des métiers de tissage

dans le Haut Rhin, les Vosges, la Haute-Saône, la Champagne (près de Troyes), les fabriques de blanc, toiles, dentelles dans les Vosges, etc.

Inutile de citer plus longtemps les points de la France où cette jonction de l'industrie et de l'agriculture a apporté d'immenses améliorations à la situation et au bien-être de la famille des ouvriers agricoles.

Si ainsi sont les douleurs inévitables des ouvriers industriels, signalons aussi celles qui frappent de même ceux qui, par nécessité, ne s'occupent que d'agriculture.

Voici d'autres inconvénients chez les travailleurs des champs :

Une espèce d'abrutissement ne saisis pas le cultivateur, qui, sans jamais exercer son adresse et son intelligence ne sait que lutter avec la terre, sur laquelle ses travaux le tiennent courbé !

Epreuve au trot monté, chevaux de tout âge, cinq prix, 2,079 francs. Chevaux sautant des obstacles, trentième prix, 7,500 fr. 50. Prix internationaux, équipages et chevaux de maîtres, vingt-huit prix, 1,370 francs. Prix de dressage et de ménage, 200 francs. Primes aux juments poulinières, soixante quatre prix, 6,560 francs. Plaquas et flots de rubans, 637 francs.

Notons ce fait rare : la mort naturelle d'un drompteur. Le vieux drompteur Martin, qui vers 1830 fut célèbre par son adresse, n'a pas été dévoré. Pourtant, il entraînait la cage de son frêle frère, et mettait la tête dans la gueule de son lion redoutable. Martin est mort tranquille dans son lit.

C'est lui qui l'un des premiers utilisa les animaux vivants dans la figuration des grands mimodrames du Cirque olympique. Et l'on se souvient encore dans le monde dramatique des *Lions de Mysore*, où il montrait toute une ménagerie en liberté.

C'est Martin que le fameux lord anglais suivait partout pour le voir dévorer. Le lord est mort sans avoir eu cette satisfaction. Martin n'a pas été dévoré.

Il était, vers la fin de sa vie, devenu le gardien directeur d'un jardin zoologique que sa ménagerie avait servi à fonder à Amsterdam. Et c'est là-bas qu'il est décédé paisiblement.

Souhaitons en autant à Pezon, à Bidel et à M^{lle} Nouma Hava.

Hier a eu lieu le départ des hommes de l'armée territoriale appartenant aux classes de 1870 et 1871. Treize jours sont bientôt passés, et les soldats citoyens supporteront gaillardement les petits ennuis de la caserne.

Encore une loterie à l'horizon : La société *Art et Amitié*, présidée par M. Meissonier et qui compte des adhérents tels que MM. Bonnat, Faguer, Alexandre Dumas, Chapu, Mun- kasszy, Ch. Garnier, Deltaille, de Neuville, Paul Baudry, Henri Martin, se propose d'organiser une loterie monstre. Dans ce but, le comité a fait appel à 380 artistes qui ont promis des œuvres. Il s'agit de la fondation et de l'entretien de villas de retraite et d'une maison de santé destinées aux artistes, aux écrivains ou aux hommes de science résidant en France ou que la maladie, des infirmités ou le grand âge obligent au repos.

Le passage de bateaux et radeaux est interdit sur la branche d'Avignon, entre l'usine dite de la Petite Hôtesse et l'extrémité aval de l'île de Piot, pendant toute la durée des exercices militaires de pontage qui auront lieu tous les lundis, mercredis et vendredis, de 6 heures à 9 heures et demie du matin, du 10 avril au 31 mai, et de 5 heures à 9 heures du matin, du 1^{er} juin au 10 octobre, et tous les samedis, de 6 heures et demie à 9 heures et demie du matin, du 1^{er} juin au 31 juillet.

Pendant toute l'année, quand les bateaux à vapeur passeront devant le port militaire des pontonniers s'étendant sur 200 mètres en aval de l'usine Perre, il est enjoint aux commandants desdits bateaux de ralentir leur marche de manière à éviter les fortes vagues et tout dommage au matériel de guerre appartenant à l'Etat.

Faute par eux de se conformer à cette prescription, ils seront poursuivis devant les tribunaux compétents pour contravention à un règlement de police et, s'il y a lieu, en réparation du dommage causé.

Le gouvernement anglais, dit le *Petit Lyonnais*, a décidé que, sur les pièces nouvelles, la reine serait désormais représentée sous ses traits actuels, et que son effigie serait surmontée d'une couronne, qui manquait aux pièces anciennes.

Pour être absolument logique, ajoute notre confrère, la reine ayant pris depuis sa jeunesse un embonpoint caractéristique, on devrait également augmenter le poids des pièces nouvelles.

On a transporté à l'Hôtel-Dieu, dans la journée d'hier, le nommé Auguste Girard, jeune homme de 19 ans, ouvrier aux ateliers d'Oullins.

Ce pauvre ouvrier s'est fait en tombant d'une hauteur de 6 mètres environ, de graves contusions sur diverses parties du corps.

Elles ne mettent pas cependant sa vie en danger.

La police a procédé hier à l'arrestation de plusieurs individus prévenus d'avoir fabriqué ou émis de la fausse monnaie. La bande qui exploitait notre ville doit être en partie sous les verrous.

Deux dames... du plus mauvais monde, se sont prises de querelle hier soir, dans la rue de Sully.

Ces dames s'étant rencontrées sur le trottoir, dans l'exercice de leur profession se sont apostrophées en termes peu choisis, au grand contentement de quelques badauds, que ce spectacle paraissait beaucoup amuser.

Une des belligérantes, la fille Rosalie F..., à bout d'arguments, s'élança brusquement sur sa rivale et, pieds et poings aidant, la mit dans un état des plus fâcheux.

Battue, mais pas contenue, celle-ci alla se plaindre au commissaire de police de son quartier et l'inspectable Rosalie, éconduite par ordre de ce magistrat, gémit en ce moment sous les verrous.

Un aide-maçon, nommé Jean Duby, demeurant rue de Mouches, chez M. Moreau, était occupé, hier soir, à cinq heures, à transporter des sacs de ciment dans une maison en construction rue des Docks.

Au moment où il venait de prendre une nouvelle charge, la pile, formée par les sacs amoncelés, s'est ébranlée et est tombée sur l'ouvrier qui a été renversé sur le sol.

Quand on a retiré le malheureux, il ne donnait plus signe de vie. Il avait la poitrine écrasée et les deux jambes fracturées.

Deux ouvriers sont allés chercher M. le docteur Drey, qui lui a donné tous les soins que nécessitait son état.

La police a arrêté, hier, un jeune incendiaire de 13 ans, le nommé V..., apprenti cordier, chez M. rue Bellecombe, à Villeurbanne. Ce jeune malfaiteur, agissant on ne sait sous quel mobile, a mis le feu à l'atelier de son patron.

Malgré les rapides secours, on a dû déplorer la perte de 800 kilos de chanvre et une partie du matériel, le tout s'élevant à une somme de 3,000 fr.

La gare de Gorge-de-Loup a été hier le théâtre d'un douloureux accident. Un homme d'équipe, employé à cette gare, le nommé Laurent Paccaudière, âgé de 62 ans, a été tamponné sur la voie par un train en manœuvre dont il n'avait pu se garer assez à temps.

Quand on l'a relevé, ce malheureux dont on le corps était affreusement mutilé, ne donnait plus signe de vie. Cette triste mort a profondément ému le personnel de la gare car la victime jouissait de l'estime générale.

Hier, dans la soirée, le nommé Beaujolin Jean-Claude, âgé de cinquante-deux ans, demeurant grande rue de la Croix-Rousse, 73, a été frappé subitement de paralysie sur la voie publique.

Par les soins de quelques passants, il a été conduit à l'hôpital de la Croix-Rousse, où il a été admis d'urgence.

Le nommé Louis M..., âgé de vingt-quatre ans, paveur, a été écorché, hier, sous l'inculpation de coups et blessures envers un sieur Dumont, horloger ambulancier, avec lequel il s'était pris de querelle, sur le cours du Midi.

Hier matin, un individu à l'aspect fâcheux se présentait chez M. Quentin, rue des Piéres, 4, porteur d'une lettre sur laquelle paraissait spécifiée la situation du quémendeur qui sollicitait du secours.

Société de la Pensée-Libre
Siège social, 4^e arrondissement
L'administration est convoquée d'urgence pour vendredi 14 avril, à 8 h. du soir, au siège social, grande rue de la Croix-Rousse, 66, au 1^{er}, 2^e montée.

Les sociétaires en retard de leurs cotisations sont priés de se présenter au siège social, afin de régulariser leur livret.

Les jeunes gens du 6^e arrondissement organisent en ce moment un grand concert au théâtre des Variétés, et au profit du sou des écoles.

La fête aura lieu dimanche, 23 avril, à 1 h. précise du soir. Prochainement nous donnerons les noms des principaux artistes dont le bienveillant concours assurera le succès de cette fête.

Les anciens et nouveaux élèves de M. Bayas, professeur de danse, sont convoqués d'urgence au siège, rue Sébastien-Griphie, 21, samedi soir à huit heures précises.

M. Stynitzky, médecin, informe sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer son cabinet, 3, rue Dubois.

Consultations de 2 à 4 heures.

TRIBUNAUX
Tribunal correctionnel de Lyon
Claudine Demeure, âgée de 46 ans, est une précoce voleuse, qui ne manque ni d'audace ni d'habileté.

Profitant d'une courte absence de son amie, la fille Pellet, domestique comme elle, elle s'est introduite dans sa chambre à l'aide d'une fausse clé et l'a complètement dévalisée.

Le tribunal lui a infligé 3 mois de prison. Puisse cette première faute, ne pas être suivie de beaucoup d'autres.

Claude Vogler, âgé de 15 ans, a commis un vol du même genre, au préjudice d'une dame chez laquelle sa mère va en journée.

Ce jeune voleur, en a dépensé le produit en parties de plaisir. On l'a vu successivement à la première de *Nana* aux Variétés, à la reprise du *Bossu* aux Célestins, et toujours aux bonnes places.

Dans la journée, il se faisait promener en gondole sur le lac de la Tête d'Or, et prenait ses repas en *cabin* particulier.

Malheureusement pour lui, un agent de la sûreté à qui il avait été signalé, est venu interrompre ce beau rêve, et il devra dorénavant se contenter d'un ordinaire plus modeste, le Tribunal l'ayant fait enfermer dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 20 ans.

A la même audience, a comparu le nommé B..., tisseur, inculpé d'outrage public à la pudeur.

Les faits qui l'amènent devant les bancs de la correctionnelle, ne pouvant se raconter, nous nous contenterons d'enregistrer la condamnation dont il a été frappé, trois mois de prison.

VOL IMPORTANT
Une somme de 14 000 fr. a été volée à M. Mazure qui habite la maison de M. Fayet, rue Mulatière.

Profitant de ce que M. Mazure s'était absenté à l'occasion des fêtes de Pâques, des voleurs, encore inconnus et qui devaient sans doute connaître cette particularité ont croché les portes et meubles en ayant soin de refermer après le coup fait.

La police recherche les coupables.

CORRECTIONNELLE
Dans son audience d'aujourd'hui, le tribunal correctionnel a condamné à trois jours de prison, 100 francs d'amende et aux dépens, le nommé R. C., qui s'était porté à des voies de fait sur un journaliste de notre ville, M. de R.

La chambre syndicale des ouvriers tonneliers informe ses adhérents que le siège social est transféré place des Ursules, 7, café Vigil.

Dans une réunion tenue hier, il a été décidé que la chambre syndicale se réunirait tous les derniers samedis du mois.

La Commission.
ÉLECTIONS MUNICIPALES
C'est pour le dimanche 23 avril et non pour le 16 que sont convoqués les électeurs des cantons Nord-Ouest et Sud-Est à l'effet de procéder aux élections complémentaires municipales.

GRAND THÉÂTRE
Samedi, 15 avril, la *Belle Hélène*, d'Offenbach, pour le bénéfice de notre gracieuse première soubrette, Mlle Dintzer.

MORT ACCIDENTELLE
Une petite fille de trois ans, appartenant aux époux Pegellet, fermiers, chemin d'Échiroles, s'est noyée hier, 7 heures du soir en tombant accidentellement dans une grande benne, qui contenait environ 20 centimètres d'eau. Retirée immédiatement par une voisine qui l'avait vu tomber elle avait cessé de vivre.

CONFÉRENCE CLOVIS HUGUES-AMOUROUX
Samedi, 15 avril 1882, à 8 heures du soir, salle du cirque, rue de la République, conférence présidée par le citoyen Henry Maret, député de Paris, donnée par les citoyens Clovis Hugues, député de Marseille, qui traitera : *Politique et socialisme*.

Amoureux, conseiller municipal de Paris, qui traitera : *Les Chambres du travail*. Les députés Chavanne et Girodet y assisteront.

Une fanfare bien connue a promis son gracieux concours.

Citoyens, Le Comité républicain radical socialiste des quatre cantons réunis, est heureux de vous annoncer l'arrivée certaine dans notre ville de nos sympathiques conférenciers.

Des circonstances fâcheuses et imprévues vous avaient privés de leur présence il y a quelques mois.

Tous vous voudrez entendre ces intéressantes conférences des droits et des intérêts du travailleur.

Tous, vous viendrez écouter la voix qui vous prépare l'avènement de nos réformes sociales.

Le Comité républicain radical socialiste.
Prix d'entrée : 50 centimes. Nota. — Les porteurs de cartes de la conférence du 24 décembre 1881 paieront 10 centimes pour les frais.

Ouverture des bureaux à 7 heures.

ISERE
RÉUNION BOVIER-LAPIERRE
Grenoble. — Notre salle du théâtre était hier, trop petite pour contenir les nombreux électeurs de M. Bovier-Lapierre, le sympathique député de la circonscription de Grenoble qui, conformément au mandat qu'il a reçu, vient rendre compte de sa conduite.

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Portet, conseiller municipal, ayant à ses côtés MM. Bergès et Abel Gauthier comme assesseurs.

Les membres du comité qui avait soutenu la candidature de M. Bovier-Lapierre, prenant place derrière le bureau, ainsi que MM. Charlon, Rabit, conseillers municipaux, Chevrier, président du Comité démocratique, Cousin, président du Sou des écoles, Bourcier, rédacteur en chef du *Réveil du Dauphiné*, Pascal, conseiller d'arrondissement pour le canton de Saint-Laurent du Pont.

M. le président remercie, en d'excellentes termes, les électeurs d'avoir répondu à l'appel du comité et donne ensuite la parole à M. Bovier-Lapierre.

L'honorable député est accueilli par des applaudissements à son entrée dans la salle.

Il prend la parole en ces termes : Mes chers concitoyens, Ainsi qu'il avait été convenu, je viens après cinq mois de législature vous rendre compte de mon mandat, et vous dire les efforts que j'ai fait pour défendre la cause du peuple.

Je viens soumettre à votre approbation ma ligne de conduite.

L'orateur divise ses cinq mois de législature en trois périodes : la première période avant la formation du cabinet Gambetta, la seconde période, du 14 novembre au 20 janvier, et la troisième, depuis la constitution du ministère Freycinet.

Il dit que, loin d'avoir un parti-pris contre M. Gambetta, il lui a donné trois fois un vote de confiance, mais que, en voyant les nominations du général Miribel, Prudhomme et Weiss, rédacteur du *Figaro*, et quand, voyant le projet de révision présenté par le ministère, ne donner aucune satisfaction à la démocratie, il avait dû voter contre le ministère Gambetta.

La séance est suspendue.

Quelques instants après, l'orateur reprend la parole pour nous expliquer sa conduite depuis l'avènement du ministère Freycinet.

Les ouvriers de Bessèges étaient en grève : dans la crainte de troubles, le gouvernement allait envoyer des troupes. M. Bovier-Lapierre s'est souvenu alors qu'il était le député des ouvriers et il s'est opposé à ce que des baïonnettes vissent se mettre entre l'ouvrier et le patron : il a voté contre le ministère pour rester fidèle à ses principes.

Les congrégations avaient été expulsées au mois de juin dernier, profitant du trouble qu'avaient jeté dans la politique la création et la chute du ministère Gambetta des congréganistes étaient rentrés dans leur couvent par des « tranchées souteraines ».

M. le ministre de l'intérieur, M. Goblet, les fait expulser de nouveau ; M. Freppel proteste ; c'est alors que M. Louis Guillot et M. Bovier-Lapierre, voulant des éclaircissements complets, changent la question en interpellation et adjurent le ministère de débarrasser la France de la *lèpre* congréganiste.

Quant à moi, s'écria M. Bovier-Lapierre, en terminant son discours, je serai toujours le soldat de la démocratie, portant bien haut sa devise qui sera toujours : « *Radicalisme et anticongréganisme* ! » — (Vifs applaudissements.)

Le citoyen Gayet demande la parole. Il s'élève de ce qu'on ait envoyé des troupes contre les ouvriers de Bessèges, qui se bornait à demander une augmentation de salaire. Quand les députés demandent des augmentations de traitement, on ne sort pas la baïonnette contre eux.

M. Bovier-Lapierre reprend la parole ; il sait qu'il y a des désobéissances, des gens qui souffrent ; il s'en occupe, car il estime que le député doit non seulement s'occuper de questions politiques, mais encore des questions sociales.

Par lui, il n'a pas demandé la gratuité sur les voies ferrées. A la Chambre, sur cinq cents députés, dit-il, il y en a deux cent cinquante qui voyagent gratuitement à titre d'ingénieurs, d'administrateurs, etc. Ce sont ces deux cent cinquante députés qui ont demandé les cartes de circulation pour leurs confrères. Qu'on ne dise pas que cette gratuité est un *sursis d'orgie* donné par les Compagnies aux députés, afin de les amadouer pour les questions de tarifs : la Chambre fera toujours son devoir.

ÉLECTIONS MUNICIPALES
Demain soir, 14 avril, dans la salle des Concerts, aura lieu une réunion publique pour arrêter une liste de candidats au Conseil municipal.

Le secrétaire du Comité, BONNAVENTURE.

Voici les noms des candidats qui seront présentés aux électeurs dans cette réunion : Léon Doyen, Goquand, Sully-Rozan et Jacquier.

CHRONIQUE
Valence. — Le conseil municipal de notre ville est convoqué dimanche prochain, 16 courant, à l'effet d'élire le maire et ses deux adjoints.

On est certain que M. Bélat sera réélu comme maire, et que M. le colonel Trumelle remplacera M. David comme deuxième adjoint.

DERNIÈRE HEURE
OBSEQUES DE TRINQUET
Paris, 13 avril.

Les obsèques de Trinquet ont eu lieu à quatre heures.

Cinq cents citoyens y assistaient malgré la pluie. De nombreuses délégations suivaient le cercueil.

On remarque MM. Rochefort, Clémenceau, Lisbonne, Lucipia, Urbain, Alphonse Humbert, Clovis Hugues.

Trois discours ont été prononcés, par Louise Michel, lançant une malédiction aux bourgeois ; le citoyen Champy sur la vie de Trinquet ; le citoyen Urbain, sur sa tentative d'évasion.

Aucun incident.

LE NAUFRAGE DU « RICHMOND »
Londres, 13 avril.

D'après des avis particuliers de New-York, le vaisseau *Richmond* est arrivé heureusement à Yokohama.

L'amirauté américaine n'ajoute pas foi au bruit qu'on a fait courir sur le naufrage de ce bâtiment.

LA SITUATION EN ÉGYPTE
Vienne, 13 avril.

Les nouvelles de l'Égypte sont mauvaises. Les dissensions au sein du gouvernement s'aggravent, les agents d'Ismaïl Pacha préparent une révolution.

On considère que l'intervention turque est inévitable. L'Angleterre semble en reconnaître la nécessité.

EXPLOSION DE GRISOU
Arras, 13 avril.

Une explosion de grisou vient d'avoir lieu à Liévin.

On compte 8 victimes.

M. ANDRIEU
Madrid, 13 avril.

M. Andrieu vient d'arriver à Madrid.

Tribune publique
Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

Chambre syndicale des ouvriers menuisiers. — Déclaration de principe.
Les chambres syndicales étant la base d'opération de toute action collective, déterminée par les besoins corporatifs ; aucun travailleur ne peut s'en tenir éloigné sans nuire à la cause commune et à ses propres intérêts.

Nuire à ses intérêts est inepte, et nuire à la cause de tous est un reproche que l'on doit avoir à cœur de ne point mériter. Car, n'est-ce pas la chambre syndicale qui formule et prépare l'obtention des améliorations indispensables ! et n'est-ce pas elle encore qui, ensuite, continue son rôle vigilant pour en assurer le maintien.

Lorsque l'on veut obtenir une amélioration, toute la corporation répond à l'appel, et c'est le nombre qui fait triompher. Mais, après, ce nombre qui au lieu de rester compacte, se divise en deux parties, l'une composée d'hommes persévérants, et l'autre d'indifférents.

Cette division produit fatalement la faiblesse de puissance des chambres syndicales, et lorsqu'il arrive que des engagements contractés reviennent des atteintes, alors tout est à recommencer, et s'il n'existe pas la fraction d'hommes persévérants le mal sera irréparable. Ces hommes la font donc leur devoir en restant à la chambre syndicale et ceux qui se tiennent à l'écart, non seulement ne le font pas, mais profitent sans mérite des améliorations réalisées.

Remarquons donc que le moment ne paraît pas éloigné où l'on aura tellement reconnu l'utilité des chambres syndicales, qu'on par les les groupement des productions sera général et qu'alors arrivera l'avènement des réformes sociales.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours de deux à quatre heures, rue Duvernoy, 44.
Nous tenons à la disposition de Messieurs les patrons et commerçants, des employées, des comptables, des ouvrières de toute corporation, des femmes de ménage et domestiques, pour la ville et la campagne.

Chambre syndicale des Ouvrières Lyonnaises. — Nous rappelons aux patrons ainsi qu'aux ouvrières que le bureau pour offres et demandes d'emplois est ouvert tous les jours de 1 h. à 4 h., rue Duguesclin, 123, au premier.

Demandes d'Emplois
A. P..., comptable expert, connaissant les tenues de livre : parties doubles, mixte, anglaise, autodactylog, la ligne droite (âge de 33 ans), désire un emploi dans une maison de commerce. On disposerait de 7 heures dans différentes maisons.

M. L. Convent, 13, rue Puits Gaillot. (La ligne droite donnera toutes les références désirables.)

S'adresser, 43, rue de la Charité.

Un ouvrier chapelier, pour la paille d'Italie, fantaisie et feutre, demande de l'ouvrage à Lyon ou dans les environs.

S'adresser rue Bellecour, 10, au 4, chez M. Martin.

Une dame faisant des cravates *Jeune France* à la main et à la machine, pouvant piquer foulards et *Lavallières*, demande un bon gageur. — S'adresser : poste restante, B. B. Terreaux. — Bonnes références.

Un homme de 47 ans, possédant de très bonnes références, demande un emploi comme homme de peine ou garçon de recettes. S'adresser rue de la Bombarde, 13, au 5^e.

Un jeune homme de vingt huit ans, très au courant du commerce et de la place, désire un emploi dans n'importe quelle partie.

À dresser les demandes aux bureaux du journal.

LUNDI 17 AVRIL
 Distribution gratuite de la 1^{re} livraison chez
 tous les libraires et marchands de journaux

LES AMOURS
 DE
L'ARCHÉVÊQUE
 Grand Roman inédit et contemporain
 par le célèbre romancier
Jean VINDEK
 Illustration sur bois
 PAR
MANTELET

JEUDI 20 AVRIL
 Mise en vente de la 2^{me} livraison

Deux livraisons illustrées par
 semaine à 9 10 c.

Une série à 50 c. tous les 15 jours

Dépot : C. MELIN, 4, rue de Jussieu
LYON

CREDIT LYONNAIS
 FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions
 Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS fonctionne
 en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	à	18 mois
3 %	à	1 an
2 1/2 %	à	6 mois
2 %	à	3 mois

1 % à l'argent remboursable à vue

CREDIT GENERAL FRANÇAIS
 SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CREDIT GENERAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19
 Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :
 A. Boulevard de la Croix-Rousse, 152.
 B. Place du Pont, 3, Guillotière.

VÉRITABLE
EAU DE BOTOT
 Unique Dentifrice approuvé par
 L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT
 Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S-HONORÉ
 Dépôt : 48, boulevard des Italiens et chez
 les principaux commerçants

« On n'abuse guère de la publicité quand
 il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA
 ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
 ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans
 frais par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gas-
 tralgies, phthisie, dysenterie, constipa-
 tions, glaires, flatulences, acidités, pi-
 tuites, phlegmes, nausées, renvois, vomis-
 sements, même en grossesse; diarrhées,
 coliques, toux, asthme, étourdissements,
 oppression, langueurs, congestion, névrose,
 dartres, éruptions, insomnies, mélancolie,
 chlorose, épuisement, paralysie, anémie,
 chloïose, tous désordres de la poitrine,
 gorge, haleine, voix, des bronches, vessie,
 foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et
 sang; toute irritation et toute odeur fété-
 reuse en se levant. Aux personnes phthisi-
 ques, étiennes ou rachitiques elle convient
 mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans
 de succès, 400,000 cures, y compris celles de
 M^{me} la duchesse de Castelnau, le duc de
 Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord
 Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le
 docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98,744. — Depuis des années, je
 souffrais de manque d'appétit, mauvaise
 digestion; affections de cœur, des reins et
 de la vessie, irritation nerveuse et mélan-
 colie; tous ces maux ont disparu sous
 l'influence de votre divine Reva-
 lescière. — LÉON PEYCHET, instituteur à
 Eynangas (Haute-Vienne).

N° 63,476. — M. le curé Comparat, de
 dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de

souffrances de l'estomac, de nerfs, faibles-
 ses et sueurs nocturnes.

Cure n° 98,625. — Avignon. La Revala-
 scière du Barry m'a guérie à l'âge de 64 ans,
 d'épouvantables souffrances de vingt ans,
 d'oppressions les plus terribles, à ne pou-
 voir plus faire aucun mouvement, ni m'a-
 biller, ni me déshabiller, avec de maux
 d'estomac jour et nuit des insomnies horri-
 bles. BORDEL, née Carbonnetty, rue du
 Balay, n° 11.

Cure n° 400,480. — Ma petite Marie,
 obéissante, frêle et délicate dès sa naissance,
 ne prospérant pas avec le lait de nourrice,
 je lui ai fait prendre sur le conseil du mé-
 decin, la Revalesscière, qui l'a rendue frai-
 che, rose et magnifique de santé. — J. G.
 DE MONTANRY, 44, rue Condorcet, Paris,
 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la
 viande, elle économise encore 50 fois son
 prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil.,
 1 fr. 35; 1/2 kil., 2 fr.; 1 kil., 3 fr.;
 2 kil., 5 fr.; 4 kil., 9 fr.; 6 kil., 13 fr.;
 70 fr. — Aussi la Revalesscière chocolatée
 en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appé-
 tit, bonnes digestions et sommeil rafraîchis-
 sant aux personnes les plus agitées. —
 Biscuits anti-diabétiques de Revalesscière
 en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi
 franco contre bon de poste. Dépôt partout,
 chez les bons pharmaciens et épiciers. —
 Le BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione,
 Paris.

Evitez toute substitution frau-
 dulente.

GUÉRISON radicale des Maladies de
 la peau, dartres, eczé-
 ma, des affections récentes et anciennes,
 par l'Extrait de Salsepareille de la
 pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8.
 — Consultations gratuites tous les jours.

LE COURRIER DU

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines,
 Vins, Spiritueux, Sucre, Café, etc.,
 les et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'at-
 tention des Marchands de Grains, Farines,
 Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Samedi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Bles, Farines
 et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants
 dans tous les principaux centres de pro-
 duction de France et de l'étranger, dont il
 publie dans chacun de ses numéros le
 compte-rendu.

Toutes les Informations de Com-
 merce sont publiées aux dernières
 sources et présentées avec la plus scrupu-
 leuse impartialité.

On s'abonne en adressant un
 mandat-poste de 15 francs, à M.
 A. GODARD, propriétaire-gérant,
 Rue de Bonnel, 3, angle de l'Hotel
 de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUÏ

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais
 rue des Marchands, 6.

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salse-
 pareille QUET aine guérit tou-
 tes les maladies contagieuses :
 Dartres, Syphilis, Ulcères, Go-
 norrhées, Boutons, Rougeurs,
 Démangeaisons, Douleurs, Gout-
 te, Rhumatismes, toutes les acré-
 tés des humeurs, vices du sang,
 etc., etc. Ce médicament agit en
 toute saison et dispense des ti-
 sanes. — A Lyon, à la pharma-
 cie QUET, rue de la Préfecture, 5.
 Dépôt à St-Etienne, pharmacie
 Didier, rue de la République, 5.

A VENDRE en détail ou en
 bloc, un atelier
 de menuiserie. S'adresser rue
 Duguesclin, 78.

A VENDRE
 ou à louer
BELLE PROPRIÉTÉ
 GLOBE DE MURS
 Comprenant Pré, Jardin, Vigne
 et Maison d'un étage
 Située à Brindas, hameau
 du Gourd
 S'adresser à M. BENOIT, au
 Gourd.

A VENDRE
 l'occasion, une TABLE en
 noyer verni, de 24 couverts, à
 un pied.
 S'adresser à M. Fontaine, ta-
 pissier, 2, rue du plat.

CHAPELLERIE
 Maison RIVIER succ^{rs}
 Fondée en 1842
 43, rue Centrale, et rue de
 l'Hotel de Ville, 80
Prix fixes

AU MYOSOTIS
 Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux mo-
 dèles pour parures de mariées,
 voiles, couronnes pour pre-
 mière communion.
 Détail au prix du gros

F. DIEN, Tailleur
 7, Rue Mortier, 7
 Tailleur à façon
 Réparations en tous genres

Une Maison qui attire en ce moment l'attention de

TOUT LYON

Et des Départements environnants

est la **GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE** qui,
 en quelques mois seulement, a su gagner l'estime et la confiance de toute la ville et y a pris le premier rang. Ce véritable
 succès n'est certainement dû qu'à la bonne tenue de cette maison, à la confection consciencieuse des préparations et à
 l'empressement du personnel à servir vite et bien les nombreux clients qui, à certaines heures, envahissent littéralement cet
 établissement sans rival. Toutes les ordonnances préparées sous la surveillance assidue de M. PÉTRUS ROCHAT,
 pharmacien de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, et propriétaire de cette maison, sont garanties et vendues
 avec une différence de près de moitié avec les autres pharmacies. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à lui accorder
 toute leur confiance. Eau d'Hunyadi Janos 0,60 c. la bouteille. Fer Bravais, 3 fr. 50 le grand flacon. Tous les thés purgatifs à
 0,90 c. la boîte. Rabais importants sur toutes les spécialités et toutes les eaux minérales. 24, rue Mercière et rue
 Dubois, 3 (près le quai Saint-Antoine).

GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses,
 antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.
 Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.
 Les pilules se vendant par boîte de 2, 3 et 5 fr..

DÉPOT : Pharm. Baverel, 40, place du Pont (Guillotière)
 Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste

Timbre-Caoutchouc
ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
 144, Boulevard de la Croix-Rousse, 144
C. THIVOLLET Successeur
 Lyon — 87, Cours de la Liberté — Lyon

EN VENTE
 à l'Agence V. FOURNIER
 LYON — 14, Rue Confort — LYON

BOTTIN GENEVOIS & SUISSE
 pour 1882

3 francs l'Exemplaire relié

TRAMWAYS & OMNIBUS
DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux
 et Echoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité
 V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

VIENT DE PARAÎTRE
 Le huitième Numéro de

L'ANCIEN GUIGNOL



Le demander chez tous les Marchands de Journaux
 et dans les Kiosques de la Ville

40^e Année
MAISON D'ACCOUCHEMENT
 Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par M^{me} **PARADIS**
 Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACÉ LES ENFANTS

M^{me} **PARADIS** reçoit tous les jours, de une heure à
 cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-
 cour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent
 la consulter.

AVIS L'ELIXIR BARBERON
 remplace les liqueurs de
 table les plus recherchées et
 constitue le meilleur ferrugi-
 neux. Il active la digestion et
 fortifie le sang. — Dépôt : phar-
 macie August, 8, rue Thomas-
 sin, Lyon.

M^{lle} CHEVALLIER
 Sage-Femme de 1^{re} Classe
 tient des pensionnaires, rue de
 l'Arbre-Sec, 31, au 1^{er}.
LYON

EN VENTE
 A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort

BILLETS DE LA LOTERIE

Autorisée par arrêté ministériel du 13 Octobre 1881

En faveur de l'Association de Secours mutuels des Artistes dramatiques

Prix du Billet : 1 franc 50 centimes

DERNIERS JOURS DE VENTE

400,000 FRANCS DE LOTS
 Payables en Espèces

GROS LOT: 100,000 FRANCS

2 lots de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 5 lots de 10,000 fr. — 50 lots de 1,000 fr. — 400 lots de 500 fr.

Au total 280 lots formant une somme de QUATRE CENT MILLE FRANCS

EN VENTE AUJOURD'HUI
 Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

Le 5^{me} N. du

JOURNAL DE GUIGNOL ILLUSTRÉ



Le Public a compris que le « Journal
 de Guignol Illustré » est bien le vrai,
 le seul organe de Guignol cher aux
 Lyonnais.

On le reconnaît à son Patois si exact
 et à ses Dessins si spirituels.

Voir dans le Numéro de ce Jour

LES OEUF DE PAQUES

Le demander dans tous les kiosques de la ville

Tony Louy